

Synthèse

Candidature du Bassin minier Nord-Pas de Calais au Patrimoine mondial CAD

I.	Les grandes étapes de la candidature	p.3
II.	Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, Histoire et Patrimoine	p. 5
III.	La proposition d'inscription	p. 16
IV	Description des éléments inclus dans le périmètre	p.22

I. Les grandes étapes de la candidature du Bassin minier Nord-Pas de Calais au Patrimoine mondial

- **2002 :** Inscription du Bassin minier Nord-Pas de Calais sur la liste indicative de la France
- **2003 :** Lancement de l'Association Bassin Minier Uni en charge du portage de la candidature pour le compte du territoire et de la mobilisation des acteurs et de la population autour de ce projet
 - *Président : Jean-François Caron, Maire de Loos-en-Gohelle, Conseiller Régional*
 - *Président du Comité de Soutien : Pierre Mauroy, Sénateur*
 - *Financement : Etat Conseil Régional du Nord-Pas de Calais, Conseils Généraux Nord et Pas-de-Calais, les huit intercommunalités concernées par la candidature, financements privés (Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne)*
- **2003/2005 :** Construction des fondements de la candidature, organisation de la mobilisation, réalisation d'un premier dossier qui sert de base à une collaboration avec le Ministère de la Culture.
- **2005/2007 :**
 - La Mission Bassin Minier est chargée de l'élaboration d'un Schéma de Développement Patrimonial à l'échelle du bassin minier qui est le support de l'élaboration d'un plan de gestion « UNESCO »
 - Réalisation de l'inventaire hiérarchisé du patrimoine minier
 - Finalisation des études : historiques, paysagères, juridiques, ...
 - Séminaire d'experts internationaux pour qualifier la candidature
 - Colloques organisés sur le territoire : porté à connaissance, construction collective des conditions de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine
 - Montée en puissance de la mobilisation : publications, expositions, circuits de visite, événementiels, spectacles à l'initiative des acteurs du territoire publics ou associatifs
- **2008/2009 :**
 - Implication du MEEDDAT (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat) dans l'instruction de la candidature (dimension paysage, élaboration des outils de gestion)
 - Auditions par le Comité des Biens Français du Patrimoine Mondial de Daniel Percheron, Président de Région, et de Jean François Caron, Président de BMU.
 - Campagne exceptionnelle de protection Monuments Historiques : protection de 69 édifices issus de l'héritage minier.
 - Finalisation du dossier de candidature
- **2010 :** Dépôt du dossier de candidature auprès du Centre du Patrimoine mondial par l'Etat français
- **2012 :** Examen de la candidature par le Comité du Patrimoine mondial à Saint-Petersbourg, Russie

II. Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, Histoire et Patrimoine

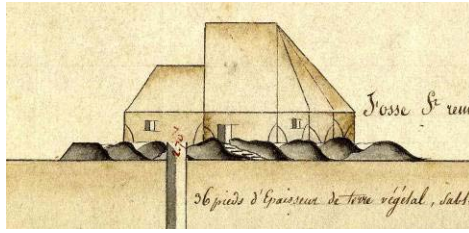
Contexte géologique et géographique

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais constitue l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen continental. Plus globalement, il fait partie des gisements houillers qui s'égrènent depuis la Colombie jusqu'aux Appalaches aux Etats-Unis, de l'Irlande méridionale à l'Ukraine, du Kazakhstan à la Chine et à l'Inde.

Après celui de la Rhur en Allemagne, le gisement du Nord-Pas de Calais est le plus étendu d'Europe du Nord-Ouest. Une de ses spécificités est d'être le seul gisement de grande dimension entièrement souterrain. Associée à un relief peu marqué en surface, cette caractéristique a directement influencé le mode de développement, l'organisation et l'emprise foncière de l'activité minière, en favorisant notamment un étalement linéaire sur une grande superficie : 120 kilomètres de long ; 12 kilomètre de large ; 1,2 kilomètres de profondeur.



270 ans d'histoire



1720 : Découverte de charbon à Fresnes-sur-Escaut et naissance du Bassin du Nord.

1757 : Fondation de la première compagnie minière, la Compagnie des Mines d'Anzin.

1832 : La Compagnie des Mines d'Anzin crée la première caisse de secours chargée de verser des allocations aux mineurs blessés.

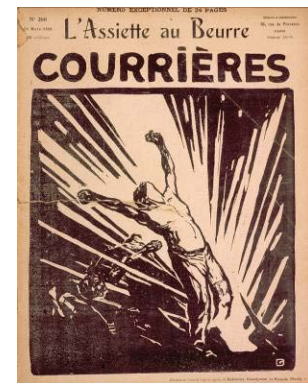
1841 : Découverte du charbon à Oignies.

1847 : Sondage à la fosse de l'Escarpelle, près de Douai, donnant l'impulsion pour la mise en exploitation du Bassin du Pas-de-Calais.

1906 : Catastrophe des Mines de Courrières, 1099 morts.

1913 : Le Bassin du Nord – Pas de Calais produit 67 % de la production nationale (27 millions de tonnes) et emploie 130 000 mineurs.

1914-1918 : Première Guerre mondiale : 103 fosses détruites (sur environ 150) , 900 kilomètres de galeries inutilisables.



1930 : Production record de 35 millions de tonnes (64% de la production nationale).

1939-1945 : Seconde Guerre mondiale : exploitation systématique par les troupes occupantes

1946 : Loi de Nationalisation et création des Houillères du Bassin du Nord-Pas de Calais. Institution du « Statut du mineur ».

1947 : 222 000 mineurs travaillent dans le Bassin minier au plus fort de la Bataille du charbon.

1956 : Production de 29 millions de tonnes, 166 000 mineurs.

1968 : « Plan Bettencourt » qui prévoit l'arrêt progressif de l'activité.

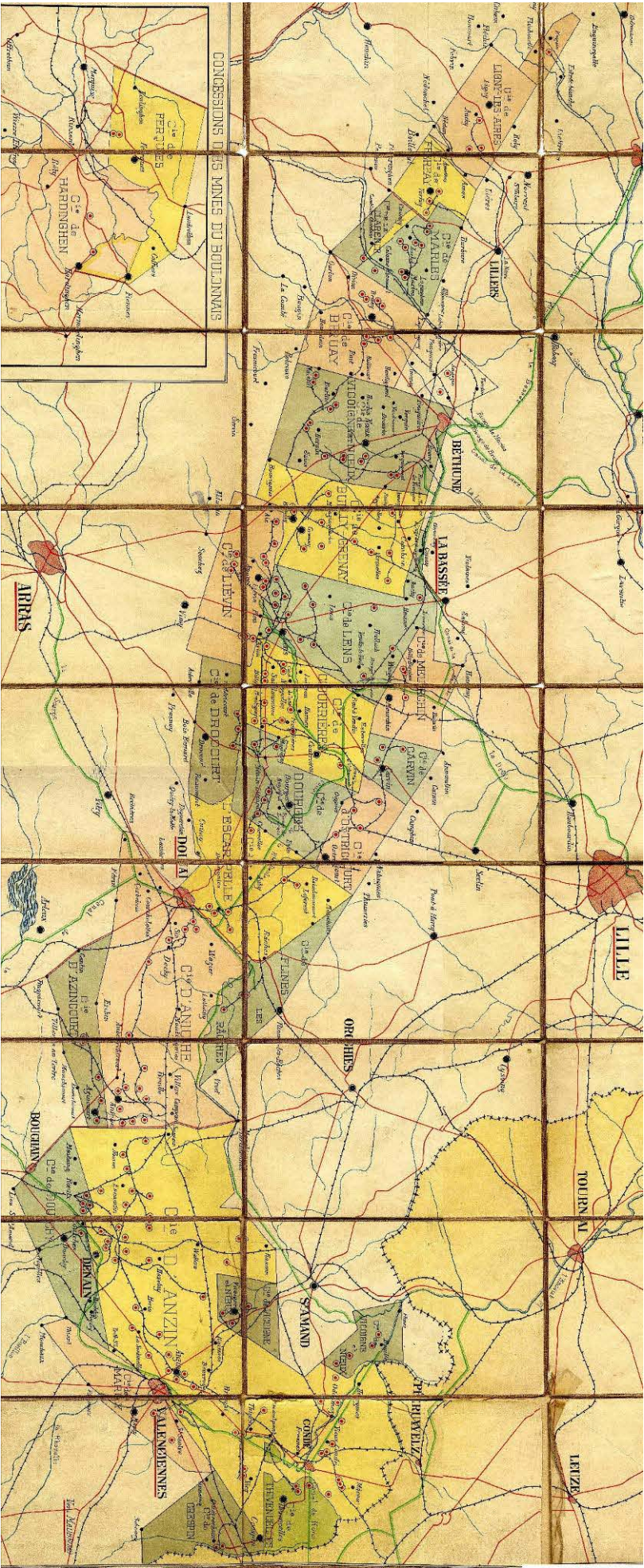
1971 : Production de 15 millions de tonnes, 62 000 mineurs

1974 : Catastrophe de Liévin : 42 morts.

1981 : Production de 4 millions de tonnes, 24 000 mineurs.

1990 : La dernière « gaillette » est remontée à la fosse du 9-9 bis de Oignies.

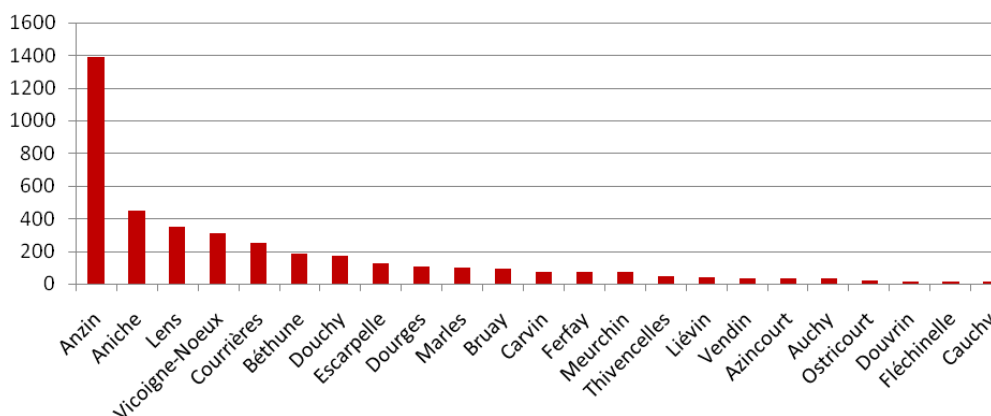




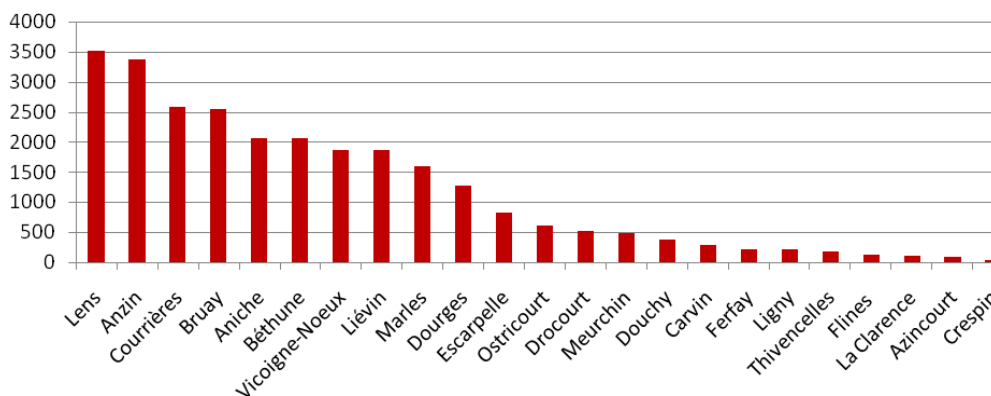
Le Bassin minier du Nord- Pas de Calais en quelques chiffres

- 18 compagnies minières (en 1939) et 8 groupes d'exploitation nationaux (entre 1946 et 1990)
- 600 puits foncés
- 100 000 kilomètres de galeries
- 2 milliards de tonnes de charbon extraites

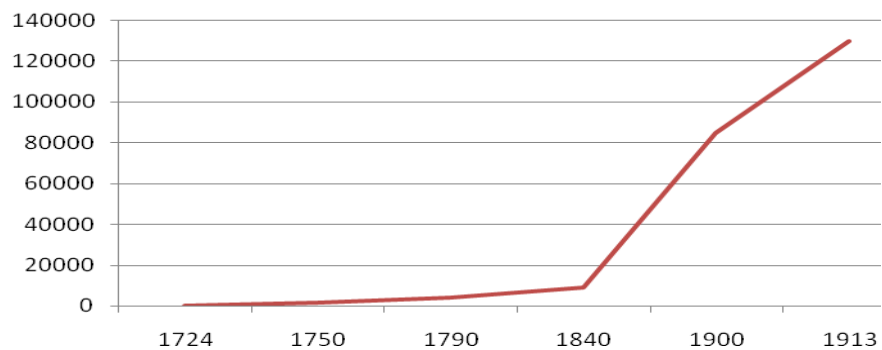
Production moyenne des principales Compagnies du Bassin minier Nord - Pas de Calais entre 1865 et 1869 (indice 1 000 tonnes) Moyenne Bassin minier : 4 millions de tonnes



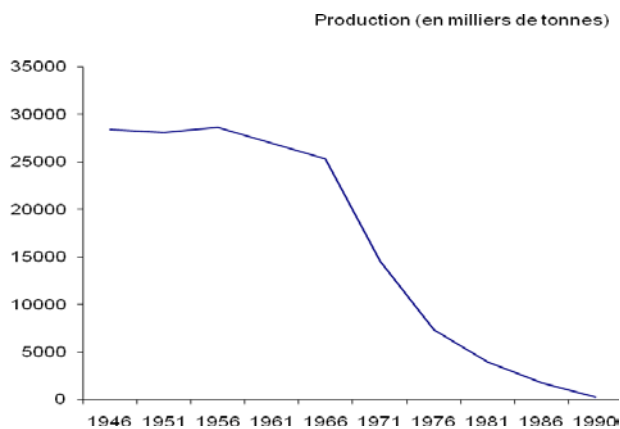
Production moyenne des principales Compagnies du Bassin minier Nord - Pas de Calais entre 1908 et 1912 (indice 1 000 tonnes) Moyenne Bassin minier : 27 millions de tonnes



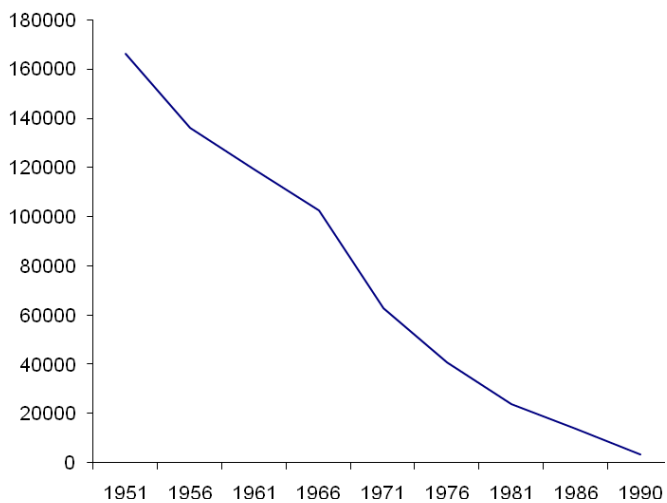
**Evolution des effectifs ouvriers
dans le Bassin minier Nord-Pas de Calais 1724-1913**



Production des HBNPC de 1946 à 1990



Effectifs des HBNPC de 1951 à 1990



Le patrimoine et les paysages du Bassin minier du Nord-Pas de Calais

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est un territoire de grande ampleur marqué par de nombreux héritages liés à l'exploitation charbonnière. Cette aventure industrielle de près de trois siècles, tournée vers la richesse du sous-sol, est venue intensément modifier les caractéristiques physiques d'un territoire antérieur essentiellement rural. Elle a été génératrice d'un ensemble d'éléments physiques nécessaires au développement de l'activité. De nombreux éléments techniques ponctuent ainsi le territoire : *les fosses et les chevalements, les terrils, les infrastructures de transport.*

L'exploitation industrielle du charbon a de même enrichi le paysage en l'urbanisant d'une façon totalement originale par rapport au

passé agricole du territoire, en gonflant les noyaux urbains préexistants ou en parsemant le territoire de nouveaux habitats, les *cités ouvrières et leurs équipements collectifs.*

Cette histoire industrielle est aussi une histoire humaine. Trois siècles d'activité industrielle ont vu se développer une *culture minière* qui, au travers de pratiques d'abord initiées par les Compagnies minières, continue de vivre et de se transmettre.



Héritage technique



Les fosses constituent le cœur de l'exploitation du charbon. En dehors des quatre grandes sites de la mémoire (fosse du 11-19 à Loos-en-Gohelle, fosse n°9-9bis à Oignies, fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, fosse Delloye Centre historique minier à Lewarde), on recense encore aujourd'hui une centaine de vestiges de fosse de type ateliers, salle des bains-douches... Directement associés, **les chevalements** constituent aujourd'hui des signaux visuels très forts dans le paysage du Bassin minier. 21 sont encore visibles. Désormais investis d'une fonction mémorielle très forte, ils offrent un témoignage exceptionnel de l'évolution des techniques d'extraction.

Les terrils sont les symboles de l'image et de l'identité du Bassin minier. En effet, l'impact paysager et environnemental de ces montagnes artificielles est considérable, surtout dans un territoire de plaine. Le Bassin minier a compté jusqu'à près de 350 terrils en pleine période d'exploitation minière. Il en reste actuellement environ 200. Ces terrils ont soit été laissés intacts, et de fait réappropriés par la nature, soit exploités et aménagés, en zones de loisirs notamment.



L'exploitation minière s'est accompagnée d'un développement intense et exceptionnel de réseaux de traitement, de distribution et de commercialisation du charbon, qu'il s'agisse des voies ferrées appelées des « cavaliers », des gares ou des rivages aménagés. Au même titre que les fosses et les terrils, ces **infrastructures de transport** du charbon ont façonné le paysage et le territoire du Bassin minier.

Héritage social



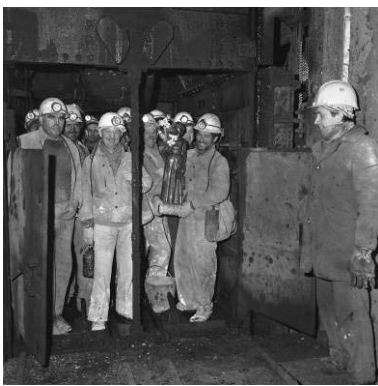
Le territoire du Bassin minier se caractérise par l'ampleur et la diversité des créations patronales dans le domaine de l'**habitat minier**, des corons aux cités pavillonnaires, des cités-jardins jusqu'aux logements modernes. Les politiques sociales y ont été particulièrement développées, combinant intentions de contrôle de la main d'oeuvre et volontés d'expérimentation et d'innovation en matière d'amélioration du confort et de la salubrité, d'architecture et d'urbanisme. Cet héritage social compte aujourd'hui près de 600 cités minières qui présentent une très grande richesse architecturale et formelle.





De nombreux **équipements collectifs** ont également accompagné les impératifs de logement: écoles mais aussi églises, hôpitaux et salles des fêtes, équipements sportifs, *etc.* Le Bassin minier du Nord – Pas de Calais apparaît ainsi aujourd’hui comme un vaste laboratoire en matière de logement ouvrier sur une période de 150 ans

Héritage culturel



Se caractérisant par la massivité de ses héritages bâtis, le Bassin minier du Nord-Pas de Calais est également le support d’une histoire et d’une mémoire, celles du peuple de la mine, témoignant de l’apparition et de la constitution d’un modèle de classe ouvrière, de ses relations au travail, de ses actions collectives, de ses modes de vie et de ses pratiques culturelles.

Dans le cadre du travail à la mine, s’est forgée une cohésion de groupe, une identité collective qui a donné naissance à une véritable conscience de classe prenant forme dans les mouvements collectifs de revendication. Le souvenir des mouvements de grève témoigne de l’engagement d’un groupe qui a organisé sa révolte et qui s’est structuré par les syndicats. Dans le Bassin du Nord-Pas de Calais, au même titre que d’autres bassins miniers français, européens et internationaux, la précocité de ces actions collectives a fait progresser la législation du travail et la situation des mineurs a parfois été très en avance comparée à d’autres métiers en France.

L’immigration a accompagné l’histoire du Bassin minier du Nord – Pas de Calais durant ses trois siècles d’activité. Au fur et à mesure de leur développement, les mines du Nord- Pas de Calais deviennent un puissant aimant démographique et particulièrement après la Première Guerre mondiale quand les embauches se font massives afin de remettre en état les installations détruites. Ainsi, des hommes et des femmes de 29 nationalités différentes sont venus s’installer dans le Bassin (Belges, Polonais, Italiens, Algériens, Marocains, *etc.*)



La sociabilité minière constitue une réplique à l'isolement social et l'uniformisation des modes de vie recherchés par les politiques patronales. Les pratiques, les associations et les sociétés héritées de la mine, désormais soutenues par les municipalités et les collectivités



territoriales, donnent au Bassin minier une énergie associative forte et dense. Parmi ces pratiques, se trouvent la colombophilie, le sport (football, gymnastique, tir à l'arc, boxe, cyclisme), les pratiques artistiques (harmonies), le jardinage, les pratiques festives (fête de la Sainte Barbe).

Un paysage industriel pluriel

Avant l'arrivée de l'activité minière, le futur Bassin minier offre essentiellement des paysages de plaine avec quelques collines et coteaux, des marais, des marécages, des étangs, des forêts et des prairies humides. La présence de l'eau et la qualité des sols ont historiquement orienté le territoire vers une économie rurale fondée sur une agriculture nourricière très riche, intégrant de nombreuses cultures commerciales (céréaliculture avec seigle, froment, avoine, houblon, fibres textiles et graines oléagineuses). Ces paysages sont alors caractérisés par de vastes secteurs ruraux et agricoles s'articulant sur une urbanisation relativement dense mais de taille modeste.

C'est sur cette « toile de fond » que se développe à une vitesse fulgurante un paysage totalement différent, lié à la découverte du charbon et à son exploitation, témoignant à la fois



des exigences de production industrielle et de la progression des sièges d'extraction. Toutefois l'irruption de l'industrie dans le dessein régional n'a pas effacé les signes de l'activité agricole et les caractéristiques rurales du territoire, elle est venue surimposer tous les éléments de production, créant un territoire

cohérent et homogène, expression des différentes périodes de l'histoire du territoire.

Système vivant qui n'a cessé d'évoluer pendant trois siècles, les paysages du Bassin minier se sont construits sur un territoire aux nombreuses facettes et notamment sur des spécificités naturelles et paysagères qui contribuent à sa variété patrimoniale.

La diversité des formes du relief ajoutée aux multiples modes d'occupation de l'espace, offre aujourd'hui au Bassin minier plusieurs facettes comme autant de grands paysages homogènes qui se distinguent les uns des autres par des caractéristiques qui leurs sont propres. La traversée du Bassin minier d'Est en Ouest ou du Nord au Sud, propose autant d'ambiances différentes et il est ainsi possible de passer aisément d'un espace très urbain, à une plaine où les cultures s'étendent à perte de vue, ou bien encore, d'un espace très boisé à une vallée densément urbanisée et industrialisée.



Inventaire global du patrimoine

Le Bassin minier compte aujourd'hui, entre autres :

- 4 grands sièges d'exploitation « sites de la mémoire », la fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle, la fosse n°9-9bis à Oignies, la fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, la fosse Delloye à Lewarde (Centre historique minier), ainsi qu'une centaine de vestiges de fosses
- 21 chevalements
- Environ 200 terrils
- 563 cités minières et leurs équipements collectifs (église, écoles, stades, dispensaires...)
- Plus de 200 kilomètres de cavaliers (chemins de fer)

**III. La proposition
d'inscription au titre de
« Paysage Culturel Evolutif »**

- Section n°1 :** La Compagnie des Mines d'Anzin
Du berceau de l'exploitation à la Nationalisation
- Section n°2 :** La Compagnie des Mines d'Aniche
Une vitrine architecturale de l'habitat minier
- Section n°3 :** La Compagnie des Mines de l'Escarpelle
Entre Nord et Pas-de-Calais
- Section n°4 :** La Compagnie des Mines d'Ostricourt (Groupe de Oignies)
Un patrimoine moderne
- Section n°5 :** La Société des Mines de Dourges
Le fer de lance des cités-jardins
- Section n°6 :** La Compagnie des Mines de Courrières
Une insolente prospérité

- Section n°7 :** La Société des Mines de Lens
L'impérialisme minier
- Section n°8 :** La Société Houillère de Liévin
La dynamique
- Section n°9 :** La Compagnie des Mines de Béthune
De la ruralité au gigantisme minier
- Section n°10 :** La Compagnie des Mines de Vicoigne-Noeux-Drocourt
La mine à la campagne
- Section n°11 :** La Compagnie des Mines de Bruay
La vallée minière
- Section n°12 :** La Compagnie des Mines de Marles
La limite occidentale du Bassin minier
- Section n°13 :** La Compagnie des Mines de Ligny-Auchy
Les confins du gisement



La définition du périmètre du Bien proposé à inscription a permis de qualifier, sur l'ensemble du territoire, les objets et les éléments de valeur universelle exceptionnelle, à la fois sur leurs qualités individuelles mais également dans leurs permanentes interactions, sources d'un paysage riche et multiple.

L'étroite imbrication des caractéristiques – historiques, géographiques, paysagères, urbaines, architecturales et culturelles – du patrimoine suppose un jeu d'échelles constant et complexe, permettant de saisir, de manière la plus juste et la plus complète possible, les différentes clefs de lecture de ce Paysage Culturel.

Afin de guider cette lecture, **le Bien proposé à inscription est ici présenté et décrit en 13 sections distinctes. Le choix de définition de ces sections a privilégié les entrées historiques et spatiales de ou des concessions de chacune des Compagnies minières représentées puisque ce sont elles qui se sont partagé une ressource et un territoire, divisant celui-ci en plusieurs bassins d'exploitation.** En fonction de leurs gisements, de leurs administrations et de leurs puissances financières, elles ont transformé ce territoire et chacune d'entre elles y a laissé sa propre empreinte. Elles ont de même été à l'origine d'une culture spécifique, la culture minière, aujourd'hui encore parfaitement lisible à travers le patrimoine et notamment, les équipements collectifs. La concurrence soutenue que se livraient les Compagnies fut à l'origine d'une émulation particulièrement intense qui se lit aujourd'hui dans la richesse exceptionnelle du Paysage Culturel du Bassin minier du Nord-Pas de Calais.

La proposition d'inscription inclus :

- 17 fosses et vestiges significatifs de fosse dont les 4 grands sites de la mémoire (fosse 11-19 à Loos-en-Gohelle, fosse n°9-9bis à Oignies, fosse d'Arenberg à Wallers-Arenberg, fosse Delloye à Lewarde)
- 21 chevalements
- 51 terrils
- 54 kilomètres d'anciennes voies de chemin de fer (cavaliers)
- 3 gares ferroviaires
- 124 cités ouvrières
- 45 écoles et équipements de loisirs
- 17 églises et chapelles
- 21 équipements de santé
- 3 sièges de compagnies minières
- 4000 hectares de paysage...

Déclaration de valeur universelle exceptionnelle

La candidature du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais concerne, sur 120 kilomètres, l'extrémité occidentale du bassin charbonnier européen dont la France a contrôlé l'exploitation sur une partie du territoire de deux départements (Nord et Pas-de-Calais, constituant aujourd'hui l'une des vingt-deux régions françaises). Le Bassin est appréhendé comme une continuité géologique et territoriale se caractérisant par l'ampleur et l'homogénéité de son paysage.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais présente un cas remarquable de transformation d'un paysage historique essentiellement rural par trois siècles d'exploitation mono-industrielle du charbon, dont la production a été de façon prédominante orientée vers sa commercialisation en tant que combustible. Ces trois siècles ont modifié les caractères proprement physiques de ce paysage, lui surimposant tous les éléments techniques et architecturaux liés à l'extraction ; ils ont créé de nouveaux établissements humains, engendré des migrations et développé des cultures qui font à leur tour partie du paysage.

Les traits de caractère technique de la construction économique du Bassin demeurent suffisamment nombreux pour constituer, sur les 120 kilomètres de son étendue, une chaîne remarquable d'unités d'exploitation qui constituent autant de signaux pour la mémoire du travail, mais aussi autant de lignes d'horizon créées par l'homme, au terme d'une action non concertée mais génératrice d'un paysage historique absolument original dans la répétitivité de sa structure.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais se distingue par l'abondance et la diversité exceptionnelles des créations patronales dans le domaine de l'habitat ouvrier et des équipements collectifs. Ces créations résidentielles, évoluant vers un type particulier d'organisation urbaine, constituent une exposition de l'architecture de l'habitat ouvrier en pays minier, dont la survivance massive constitue, avec les témoignages conservés sur les anciens lieux du travail, l'autre trait marquant d'un paysage construit d'un caractère unique.

Au terme d'une période liée à l'arrêt de l'exploitation minière et à la réaction de rejet imputable à son impact sur le territoire et sur les hommes, le Bassin conserve aujourd'hui un nombre élevé d'éléments patrimoniaux hérités de l'âge d'or du charbon, éléments constitutifs précieux d'un paysage original.

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais illustre parfaitement les bouleversements initiés par l'Industrialisation autant sur le plan technique que sur les plans sociaux, culturels, paysagers et environnementaux. Mais il n'est pas moins exemplaire au niveau de l'implication croissante de sa population dans l'intégration de cet héritage de la mine dans son patrimoine vivant, facteur de complémentarité entre la sécurité d'une identité et d'une fierté maintenues, et la volonté d'un nouveau développement s'appuyant sur la force d'une mémoire.

Critères selon lesquels l'inscription est proposée

(ii) : « témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais témoigne d'un échange d'influences considérable pendant un siècle environ (depuis 1820 à l'entre-deux-guerres) sur le développement de l'architecture et du concept d'habitat ouvrier lié aux grandes entreprises industrielles, et ce, dans une aire culturelle essentiellement Nord-Ouest européenne.

Prenant pleinement part à la recherche du modèle de cité ouvrière au cours du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e siècle, le Bassin minier est particulièrement représentatif des multiples réflexions évolutives qui nourrissent à la fois les industriels et les architectes de l'époque en Europe. Ces échanges, confortés par les Expositions universelles et industrielles, ont trouvé de multiples applications dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais, à la fois dans le temps et dans l'espace, depuis le passage par étapes de l'habitat en rangs continus à un habitat fractionné en unités multi-familiales associées à des jardins, jusqu'à la structuration de cet habitat en cités-jardins renvoyant à une planification au niveau d'un quartier sinon d'une ville autonome. L'une des caractéristiques du Bassin minier du Nord-Pas de Calais réside précisément dans la densité des témoignages de cette circulation des idées, des pratiques et des expériences liées à l'habitat ouvrier.

(iv) : « offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une période ou des périodes significatives de l'histoire humaine. »

Le Bassin minier du Nord-Pas de Calais offre un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural évoluant vers l'apparition d'un paysage complexe qui illustre d'une façon exceptionnelle une période significative de l'histoire de l'Europe industrielle (fin 18^e siècle- milieu du 20^e siècle).

Cette période est celle au cours de laquelle, du fait de l'exploitation à grande échelle des ressources en charbon, est apparu un nouveau type d'établissement humain associant dans une totale promiscuité les espaces d'extraction et de production - les lieux de travail - et les espaces consacrés à l'hébergement et aux équipements collectifs correspondant à la satisfaction des principaux besoins collectifs de la population ouvrière – les lieux de vie (cités). Sont ainsi nés une organisation de l'habitat et un système d'établissement humain radicalement différents de l'histoire urbaine traditionnelle et environnante. De nouveaux

éléments de structuration du paysage sont apparus - les infrastructures de production, les terrils, les réseaux de transports, les étangs d'affaissement et les cités minières - , créant ainsi un nouveau paysage totalement artificiel, obéissant aux seules logiques d'exploitation, et qui témoigne pleinement du processus d'industrialisation en Europe au cours des 19^e et des 20^e siècles.

(vi) : « être directement ou matériellement associé à des évènements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ou littéraires ayant une signification universelle et exceptionnelle. »

Le Bassin minier reste directement et matériellement associé à la Catastrophe des Mines de Courrières survenue le 10 mars 1906. Dès le 11 mars 1906, l'annonce de la catastrophe soulève de vastes mouvements de solidarité partout en France et en Europe. Par son ampleur et son nombre spectaculaire de victimes, elle constitue un évènement majeur trouvant un large écho en France comme à l'étranger. Tournant indéniable de l'histoire de la sécurité minière, cet évènement a agi tel un détonateur et est venu accélérer en Europe et en Amérique du Nord la recherche en matière de prévention des accidents miniers.

IV. Description des éléments CAD

Compagnie(s) minière(s) présente(s) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Douaisis :

La Compagnie des Mines d'Aniche

Une vitrine architecturale de l'habitat minier

Avec une superficie de 12 000 hectares, la Compagnie des Mines d'Aniche (1773-1946) possède la seconde plus grande emprise spatiale du Bassin minier du Nord – Pas de Calais après la Compagnie d'Anzin. Longtemps balbutiante et très fortement soumise à la concurrence que lui livrait la Compagnie des Mines d'Anzin, la Compagnie des Mines d'Aniche ne connaît de réel essor qu'à partir des années 1840. Sur près d'un siècle, les infrastructures vont se développer selon une organisation spécifique suivant de manière particulièrement nette les différentes qualités de charbon. Situé au Sud de la concession et prioritairement exploité aux 18^e et 19^e siècles, le premier axe Est-Ouest suit le gisement de charbon gras et de charbon à coke. Au Nord, avec un développement plus tardif au 20^e siècle, le second axe, toujours orienté Est-Ouest, suit le gisement de charbon maigre et anthraciteux. Ces deux axes forment ainsi deux chapelets d'infrastructures de production et d'habitat parfaitement distincts, laissant entre les deux de vastes étendues agricoles ponctuées par de l'habitat traditionnel. Nulle part ailleurs dans le Bassin minier cette différenciation n'est aussi lisible.

La Compagnie des Mines d'Aniche se distingue également par la qualité et la grande variété architecturale, urbaine et paysagère de ses cités minières. Véritable vitrine à ciel ouvert, elle offre une riche démonstration des politiques d'ostentation adoptées dans l'entre-deux-guerres notamment.

Contexte historique

Fondée le 11 novembre 1773 à l'initiative du Marquis de Traisnel, la Compagnie des Mines d'Aniche exploite son premier puits en septembre 1777 à la fosse Sainte Catherine. Cependant, une mauvaise administration, un manque de maîtrise technique, un manque de main d'œuvre et la position de monopole de la Compagnie voisine des Mines d'Anzin empêchent la croissance de l'entreprise. En 1838, six puits sont en activité et la Compagnie est proche de la faillite. Mais dans les années 1840, l'essor de la sidérurgie entraîne une augmentation de la demande de charbon, et c'est surtout la reprise de l'entreprise par les sucriers de Cambrai, les Delloye, qui apporte un second souffle à la Compagnie. Sous l'impulsion du nouvel ingénieur des mines, Emile Vuillemin, la Compagnie décolle enfin dans les années 1850 et, durant la deuxième moitié du 19^e siècle, elle connaît une période de grand développement.



La Première Guerre mondiale et les destructions massives des infrastructures mettent en péril l'entreprise. Les efforts financiers permettent de relever la Compagnie et d'achever la reconstruction en 1923. Au passage, la Compagnie en a profité pour construire ou reconstruire de remarquables cités ouvrières, pavillonnaires ou jardins, accompagnées d'équipements collectifs exceptionnels.

La Compagnie des Mines d'Aniche est nationalisée en 1946 et rattachée au Groupe de Douai. La récession charbonnière des années 1960 entraîne la fermeture des fosses et la destruction des infrastructures, rendue obligatoire par le Code minier : en dehors de la fosse Delloye à Lewarde, des terrils majoritairement issus de la Nationalisation et des cités minières exceptionnelles ou remarquables, il reste peu de vestiges techniques de l'exploitation. Les anciens carreaux de fosse ont été, pour la plupart requalifiés en zone naturelle ou en parc urbain et de loisirs. La trame du réseau ferroviaire a parfois partiellement disparu mais ses emprises ont majoritairement été

réhabilitées en chemins piétonniers, pistes cyclables, corridors biologiques. Les terrils ont également été sommairement requalifiés dans un but de préservation de la biodiversité.

Contexte paysager

La Compagnie des Mines d'Aniche s'étend sur un territoire au croisement de plusieurs types de paysages.

Au Nord, il est situé à l'interface de deux paysages : l'un marqué par un faible relief et par l'omniprésence de l'eau (Scarpe, réseau de canaux, nombreux étangs et zones marécageuses) ou l'occupation minière est relativement faible quoique toutefois investie par les terrils issus de la Nationalisation ; l'autre est constitué d'une mosaïque d'anciens bourgs ruraux, de champs cultivés ouverts sur l'horizon et de bourgs miniers venus réorganiser l'espace urbain.



Au Sud, se présente un paysage agricole offrant de très larges champs ouverts et dans lequel le rare patrimoine minier, à l'exemple de la fosse Delloye, apparaît presque incongru.

A l'Ouest, l'importante urbanisation de l'Agglomération de Douai marque un changement d'ambiance. Ce paysage porte de denses marques de son passé minier, non pas dans le centre historique de la ville mais dans ses périphéries immédiates.

Le style Aniche dans les cités minières

La Compagnie des Mines d'Aniche se distingue à l'échelle du Bassin minier par l'attention exceptionnelle apportée à l'architecture de ses cités minières. Sur les 38 cités minières aujourd'hui recensées et construites par la Compagnie d'Aniche, la proportion de cités par typologies est relativement homogène : 29% de coronas, 39% de cités pavillonnaires et 32% de cités-jardins. Les pourcentages de cités aujourd'hui reconnues comme « exceptionnelles » (19%) et « remarquables » (47%) sont particulièrement importants et concernent la quasi-totalité des cités pavillonnaires et des cités-jardins de la Compagnie. Elles offrent en effet un style spécifique marqué par une très grande richesse des formes, des volumétries et des détails architecturaux. Telle une signature, l'utilisation de la brique blanche, permettant la création de motifs extrêmement variés, soulignant les éléments de structure et ornementant les façades, est la marque de fabrique de la Compagnie des Mines d'Aniche.

Les coronas de la Compagnie présentent des typologies beaucoup plus travaillées que dans d'autres Compagnies minières. Les toitures à longs pans brisés, parfois enrichies de lucarnes, les contours de baies agrémentés de briques blanches et les murs de refends en sailli donnent à ces coronas beaucoup de relief et de personnalité.

Les habitations des cités pavillonnaires sont très aisément reconnaissables à leurs volumétries imposantes, leurs toitures à longs pans, brisés ou non, et à leurs façades et pignons richement décorés. Il s'agit presque exclusivement de blocs de logements regroupés par 4. La Compagnie a principalement mis l'accent sur les motifs et les modénatures des façades et des pignons, permettant ainsi aux maisons de même volumétrie de se différencier les unes des autres et d'apporter de la diversité dans des cités minières souvent homogènes. Il n'est ainsi pas rare que chaque maison se distingue de ses voisines grâce à un pignon ou une façade au décor différencié.



Les cités-jardins présentent des caractéristiques architecturales complexes, des volumétries particulièrement diversifiées et de multiples volumétries. Les cités-jardins présentent trois grandes familles typologiques d'habitation :

- Des habitations marquant l'évolution de la cité pavillonnaire vers la cité-jardin. A partir du modèle pavillonnaire de base, les volumes s'amplifient par des toitures prenant des formes complexes. Ces dernières accueillent des fenêtres lucarnes sous différentes formes, ainsi que des porches d'entrée,
- Des habitations de type chalet, particulièrement remarquables par leur volumétrie atypique avec des porches d'entrée en demi-lune ouvert sur la rue et des faux-colombage en briques blanches,
- Des habitations qui assemblent des volumétries différentes : les logements présentant des pignons sur rue alternent avec des logements à volumétrie très simple parfois agrémentés de porches d'entrée. Cette alternance est répétée de manière à accueillir de 2 à 5 logements.



La Compagnie des Mines de l'Escarpelle

Entre Nord et Pas de Calais

Située à l'interface des départements du Nord et du Pas-de-Calais, la Compagnie des Mines de l'Escarpelle (1850 – 1946) constitue, par ses initiatives audacieuses et ses sondages fructueux, le déclencheur décisif de la découverte du charbon dans le Pas-de-Calais. En effet, ses entrepreneurs démontrent en 1846 le brusque changement de direction du gisement, non plus orienté du Nord-Est au Sud-Ouest mais du Sud-Est au Nord-Est. Confirmant la pénétration réelle des veines de charbons dans le Pas-de-Calais, la Compagnie des Mines de l'Escarpelle revêt une portée historique et symbolique particulièrement importante. Toutefois, délimitée au niveau de l'étranglement du gisement (donc, particulièrement tourmenté), la concession de l'Escarpelle connaît, durant toute sa période d'activité, une exploitation modeste en comparaison avec les grandes Compagnies de la région. Le paysage est de fait moins intensément marqué par les infrastructures minières de production et d'habitat qu'ailleurs sur le territoire du Bassin minier.



Contexte historique

Négociant brasseur à Cambrai, Eugène Soyez, met au jour une série de veines de charbon au lieu-dit de l'Escarpelle au cours de l'été 1847. Pour la Compagnie des Mines de l'Escarpelle, fondée en novembre 1850, les premiers temps de l'exploitation se révèlent médiocres et l'entreprise connaît des difficultés financières.

Pourtant, stratégiquement bien située au sein des réseaux du Chemin de Fer du Nord et des canaux de la Scarpe et de la Haute Deûle, la Compagnie de Mines de l'Escarpelle va assurer sa viabilité et son développement à partir de 1858 grâce à la mise en activité de la fosse n°3 à Douai-Dorignies.

A la veille de la Grande Guerre, la Compagnie dispose de huit puits et produit 600 000 tonnes par an. Durement touchée par la Guerre, elle se relève mais ne peut résister à la seconde Guerre mondiale. Lors de la Nationalisation, elle intègre le Groupe de Douai. En 1990, la fosse n°9 de l'Escarpelle est la dernière fosse du Bassin minier du Nord à fermer.

Contexte paysager

Le territoire couvert par la concession de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle voit se rejoindre la Scarpe et la Deûle par un canal de dérivation. Sur ce territoire très humide et marécageux au 18^e siècle, cette jonction est à l'origine d'un développement industriel soutenu. Densément urbanisé, le territoire est polarisé par la ville de Douai et maillé de petites villes plus ou moins isolées, initialement agricoles, reliées entre elles par un réseau d'infrastructures routières, ferroviaires et fluviales important. Très diffus et ponctuel, l'habitat minier se localise non loin des lieux d'exploitation mais s'insère toujours dans l'habitat traditionnel.



Le style Escarpelle dans les cités minières

La Compagnie des Mines de l'Escarpelle n'a pas construit beaucoup de cités. Cependant, les 24 cités actuellement recensées, correspondent aux trois typologies liées aux Compagnies minières : corons (21%), cités pavillonnaires (71%) et cités-jardins (8%). De manière générale, les qualités architecturales, paysagères et urbaines sont moyennes. Seule une cité est aujourd'hui reconnue comme cité exceptionnelle et 5 comme cités remarquables.

Concernant les qualités urbaines et paysagères des cités, les cités sont majoritairement de petites tailles, sous forme de rue isolée et ne sont presque jamais dotées d'équipements collectifs. Les cités de corons sont regroupées sous forme de barreaux linéaires ou par groupe de quatre logements. Les cités pavillonnaires et les cités-jardins accueillent exclusivement des pavillons regroupant deux logements en cœur de parcelles de taille variable.



Les qualités architecturales des habitations de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle sont également de qualité moyenne. Prenant principalement la forme de deux maisons accolées, les logements présentent des volumétries très simples. Les efforts se portent principalement sur la forme des toitures et les modénatures de briques soulignant les éléments de structure (corniche, pilastre, murs de refends, arcs...). Ces dernières sont parfois enrichies de motifs de couleur blanche en briques silico-calcaires.

Éléments présents sur le territoire de la CAD

Compagnie	Élément	N° identification	Commune(s)
Compagnie des Mines d'Aniche	Cités de Guesnain, de la Balance et de la Malmaison	24	Guesnain
	Cités de la Clochette et de Notre-Dame	25	Douai, Waziers
	Terrils 143 et 143a	29	Lallaing, Pecquencourt, Flines-les-Râches, Marchiennes
	Fosse n°2 de Flines	32	Anhiers
	Cités de la Solitude, de la Ferronnière, Saint-Joseph et du Godion	33	Douai
Compagnie des Mines de l'Escarpelle	Chevalement de la fosse n°9	34	Roost-Warendin
	Ensemble minier de la Belleforière	35	Roost-Warendin
	Terril 140	36	Auby
	Cités de la Justice et du Moulin	37	Auby

*Les cités de Guesnain, de la Balance et de la Malmaison étaient rattachées à la fosse Saint-René à Guesnain et accueillait également des mineurs de la fosse Delloye. Cet ensemble de cités minières constitue un remarquable exemple de l'évolution des politiques d'habitat ouvrier, de la cité-jardin à la cité moderne et souligne l'attention exceptionnelle apportée par **la Compagnie des Mines d'Aniche** à la construction de ses cités ouvrières dans l'entre-deux-guerres et par le Groupe de Douai qui, par la qualité de ses cités modernes, semble s'inscrire dans l'héritage de la Compagnie à laquelle il a succédé.*



La cité de Guesnain est une cité moderne construite par le **Groupe de Douai** entre 1947 et 1953, et aujourd'hui répertoriée comme *cité exceptionnelle* du Bassin minier. La cité suit une voirie mixte, à la fois orthogonale et courbe, et se compose d'habitations regroupant deux logements, de plain-pied ou à deux niveaux. De larges mails piétons arborés et une vaste place plantée contribuent à l'excellente qualité paysagère de la cité de Guesnain. Celle-ci se distingue par le style architectural de certains de ces pavillons, typique du Groupe de Douai : toiture à longs pans avec croupes, débords de toiture, allèges en béton, fenêtres lucarnes.



La cité-jardin de la Balance est construite entre 1925 et 1930, puis complétée par quelques logements modernes en 1948 et 1957. Elle est répertoriée comme *cité exceptionnelle* du Bassin minier en raison notamment de ses qualités architecturales et paysagères.

La cité se caractérise par une voirie orthogonale et par une implantation du bâti soit en retrait de rue, soit en cœur de parcelle. Sans espace public à l'intérieur de la cité, ce sont les jardins privés, clôturés par des haies végétales, qui participent à sa haute qualité paysagère. La cité de la Balance se distingue surtout par les qualités architecturales exceptionnelles de ses habitations. Les multiples typologies offrent une grande diversité, alternant les barreaux de logements, les habitations simples ou les habitations en forme de chalets. C'est la partie haute des façades, la plus visible, qui est la plus richement décorée de larges bandeaux de briques blanches ou de faux colombages en relief.



La cité-jardin de la Malmaison, construite en 1925, a été complétée par des logements modernes à la fin des années 1940. Elle est aujourd'hui répertoriée parmi les *cités remarquables* du Bassin minier.

La cité de la Malmaison est caractérisée par une voirie courbe délimitant des îlots. Sur le plan architectural, elle offre deux types d'habitations : des habitations de formes rectangulaires ou des habitations en forme de chalet. Conformément au Style Aniche, les matériaux de façade sont composés de briques rouges et de briques blanches. L'entrée des pavillons est souvent précédée d'un porche en bois complété d'un débord de toiture. Enfin, les habitations en forme de chalet se distinguent non seulement par leur forme originale mais également par leurs faux-colombages de briques blanches en relief et leur porche en demi-lune.



Situé en bordure de la cité de la Malmaison, **le dispensaire de Société de Secours Minière** fut construit dans les années 1960 par le Groupe de Douai. Il s'agit d'un important centre de soins du Douaisis remplissant toujours ses fonctions d'origine à travers le régime de protection sociale des anciens mineurs. Caractéristique de celle utilisée par les Houillères nationalisées, l'architecture est sobre, fonctionnelle, employant le béton pour les structures principales, l'encadrement des ouvertures, les balcons et les auvents.

*Construites dans l'entre-deux-guerres sur l'axe historique reliant Douai à Valenciennes, les cités de la Clochette et de Notre-Dame constituent une vaste entité urbaine, continue et homogène. Dans un style propre à la **Compagnie des Mines d'Aniche**, elles offrent une grande diversité urbaine, paysagère et architecturale. Aussi, partageant des équipements collectifs communs (église, presbytère, patronage et écoles), ces deux cités minières témoignent de l'apogée des politiques paternalistes de la Compagnie d'Aniche dans les années 1920.*



La cité-jardin de la Clochette, à Douai, construite entre 1925 et 1927 pour accueillir les travailleurs immigrés de l'entre-deux-guerres, en particulier les polonais, fait partie des *cités exceptionnelles* du Bassin minier.

Conçues autour de larges avenues, les habitations présentent un style architectural pittoresque et une grande diversité (barreaux de logements, habitations simples, habitations en forme de chalets). C'est la partie haute des façades, plus visible, qui est la plus richement décorée de larges bandeaux de briques blanches, de faux-colombages en relief ou encore des motifs de briques. Les éléments de structures principalement autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux droits décorés, d'arcs simples tendus, d'arcs brisés ou d'arcs en plein-cintre.



La cité pavillonnaire Notre-Dame, à Waziers, construite entre 1914 et 1930, fait partie des *cités remarquables* du Bassin minier.

La principale caractéristique de la cité réside dans la richesse architecturale des pignons des habitations par deux ou quatre, tous différents, ce qui donne à chaque pavillon un caractère unique. Les principaux éléments de structures autour des fenêtres et des portes sont surhaussés de linteaux droits en béton ou d'arcs en plein-cintre en briques. Des bandeaux, des motifs de briques blanches et rouges ou encore des faux colombages viennent enrichir les pignons et les façades.



L'église Notre-Dame des Mineurs est un imposant édifice construit entre 1925 et 1927 par la Compagnie d'Aniche. Il est placé à la jonction des deux cités de la Clochette et de Notre-Dame. Œuvre de l'architecte Louis-Marie Cordonnier, elle était destinée à la communauté polonaise venue massivement s'installer sur la Bassin minier dans l'entre-deux-guerres et aujourd'hui encore très présente.

Il s'agit d'un édifice en briques, élevé sur un soubassement de béton et couvert d'ardoises, avec plusieurs détails décoratifs en béton et pierre blanche. A l'intérieur, la nef évoque les galeries minières et leur soutènement. L'ornementation est abondante, formée notamment par des frises de briques vernissées. L'ensemble de l'église est paré de vitraux de style Art-Déco. Y figurent, dans le chœur, Notre-Dame des Mineurs, Saint-Eloi et Sainte-Barbe.



Les écoles des cités de la Clochette et de Notre-Dame (école de garçons, de filles et école maternelle) sont construites entre 1925 et 1926, pour accueillir les enfants de mineurs. Comme les autres équipements de la cité, elles s'articulent autour de l'église Notre-Dame des Mineurs. Elles sont édifiées en matériaux polychromes et relèvent d'une architecture de style pittoresque utilisant des formes originales.



La construction de **l'ancien patronage**, actuel centre socioculturel Henri Martel, est achevée en 1928. Le bâtiment abritait à l'époque un centre familial ménager ainsi que de nombreuses associations musicales et sportives subventionnées par la Compagnie des Mines d'Aniche. Le style architectural de l'édifice, très original, est marqué par le néo-régionalisme. En effet, s'y côtoient plusieurs teintes de briques, rappelant l'architecture locale, et des faux colombages en ciment sur des murs de briques, s'inspirant des villas balnéaires. Des détails pittoresques sont à noter, comme la fine flèche en ardoises sur le toit ou encore les deux cheminées avec un décor de briques disposées en torsades.



Deux **presbytères** furent construits en même temps que l'église, pour accueillir un prêtre français et un aumônier polonais. Ces deux presbytères, situés entre l'église et le centre socioculturel, sont des constructions jumelées, ceintes par une clôture en béton et en briques. Chacun des presbytères possède sa propre entrée et son jardin. La toiture commune est recouverte de tuiles de teintes différentes. L'entrée dans la propriété s'effectue sous un arc en bois couvert d'ardoises formant marquise.

L'église Notre-Dame des Mineurs, les presbytères, le centre social et les écoles sont inscrits sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

TERRIL 143 ET 143a

Identif. n° 29

COMMUNE(S)

CCCO

Les très vastes terrils 143 et 143a, dits « terrils de Germignies », sont issus du siège de concentration Barrois et de son lavoir à Pecquencourt. Le siège concentrait la production de l'ancienne fosse Barrois et des fosses Bonnel (1913-1974) et Lemay (1912-1971) respectivement à Lallaing et Pecquencourt. Si les terrils 143 et 143a se font par nature discrets dans le paysage, ils occupent néanmoins une surface de 100 hectares.



Le terril 143 est un ancien bassin de décantation, type de bassin qui accompagnait généralement l'édification des grands terrils issus de la modernisation et de la concentration de la production dans les années 1950 et 1960. Utilisant de manière optimum les potentialités et les caractéristiques du site, il a été transformé en 1990 en station d'épuration naturelle pour les eaux usées de la ville de Lallaing. Les digues et les bassins de rétention existants ont été réutilisés afin de mettre en place le système de lagunage, technique naturelle d'épuration des eaux par filtration grâce à des micro-organismes, des algues et des plantes aquatiques. Le site de Germignies, parfait exemple de valorisation durable d'une ancienne friche industrielle, est par ailleurs reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type I et II.



L'édification du **terrill 143a** débute à la fin des années 1950, par wagons sur voies ferrées. Il occupe aujourd'hui une surface de 50 hectares et atteint une hauteur de 30 mètres. Partiellement ouvert au public, il accueille spontanément une faune et une flore nouvelle. On peut par exemple y trouver salamandres, criquets et encore des chevreuils. S'inscrivant dans la politique d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) du Conseil Général du Nord, le terril 143a est aussi reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.) de type II.

FOSSE N°2 DE FLINES

Identif. n°32

Anhiers

CAD



Le secteur de Flines-lez-Râches est situé en bordure des terrains carbonifères, au Nord de la concession de **la Compagnie des Mines d'Aniche**. La Société Houillère de Flines-lez-Râches exploita deux puits (le puits n°1 à Flines et le puits n°2 à Anhiers), de 1893 à 1922, avant d'être rachetée par la Compagnie d'Aniche. Rattachée au Groupe de Douai après la Nationalisation, **la fosse n°2 de Flines** ferme en 1958. Encore intégré au bâtiment d'extraction, le chevalement en béton armé date de la reconstruction de la fosse en 1921. Il s'agit d'un chevalement à faux carré porteur avec deux bigues. Il est surmonté d'un campanile à quatre pans presque plat. D'autres bâtiments subsistent : ateliers avec sheds, ateliers simples, lampisterie. Bien qu'ils soient dans un mauvais état de conservation, les vestiges de la fosse n°2 de Flines, et notamment son chevalement, possèdent une valeur paysagère indéniable, ponctuant résolument l'horizon.

Le chevalement, un des quatre derniers chevalements en béton encore existants dans le Bassin minier, est inscrit sur la liste des Monuments Historiques depuis juin 2009.

Rattachées aux fosses Bernard à Douai-Frais-Marais et Desjardin à Sin-le-Noble, les cités de la Solitude, de la Ferronnière, du Godion et Saint-Joseph forment un ensemble urbain continu et homogène qui offre une parfaite lecture de l'évolution de l'habitat minier, depuis la cité de corons jusqu'à la cité moderne.



La cité-jardin de la Solitude fait partie des *cités exceptionnelles* du Bassin minier. Construite vers 1927-1928, la cité suit une voirie courbe et les rues rayonnent à partir d'une vaste place de forme ovale située en son cœur, et plantée sur sa périphérie de majestueux arbres de hautes tiges. Trois formes urbaines dominent la cité : les maisons groupées de deux logements, de trois logements et de cinq logements. La cité accueille aussi quelques regroupements par quatre et par six logements ainsi que quelques maisons individuelles. Les habitations sont entourées de jardins, conférant ainsi à l'ensemble un caractère à la fois urbain et végétal de qualité. De style architectural pittoresque, les typologies d'habitations sont variées, alternant les barreaux de logements et les habitations à double pignon.



Construite en 1928, **l'école de la Solitude** est destinée à desservir les cités de la Solitude et de la Ferronnière. De style pittoresque, l'ensemble est composé d'une école des filles et d'une école des garçons, de huit classes chacune. Typique des modèles d'école de la Compagnie des Mines d'Aniche, l'édifice, entièrement en brique, se compose de deux corps de bâtiments disposés en « T » : le premier donnant sur la rue était l'école à proprement parler tandis que le second, situé à l'arrière et disposé perpendiculairement, était une salle réservée aux activités sportives, servant également de salle des fêtes. Le bâtiment de l'école, élevé sur deux niveaux, est recouvert d'un toit à pans brisés avec débords de toiture. En légère saillie par rapport au reste de l'édifice, la partie centrale est percée de deux larges ouvertures correspondant aux deux entrées distinctes de l'école des filles et de l'école des garçons. Toujours en partie centrale de l'édifice, un fronton semi-circulaire occupe le second niveau.



Contiguë à la cité de la Solitude et construite à la même époque, **la cité pavillonnaire de la Ferronnière** fait partie des *cités remarquables* du Bassin minier.

La cité est composée de larges rues orthogonales, très homogènes. La forme urbaine dominante est composée de maisons groupées par quatre avec quelques maisons regroupant deux logements. L'extraordinaire richesse, la diversité et l'originalité des décors et des modénatures des façades et des pignons, ainsi que la qualité de la réalisation offrent à la cité d'exceptionnelles qualités architecturales.



La cité moderne du Godion est construite par le Groupe de Douai en 1950 et répertoriée aujourd'hui comme *cité témoin* du Bassin minier.

Elle suit une voirie orthogonale et est constituée d'habitation regroupant deux logements de plain-pied. L'implantation des habitations en retrait de rue offre à l'avant de petits jardins privés. La cité accueille en son centre un vaste espace public planté. Typique des Houillères du Bassin minier du Nord – Pas de Calais, le style architectural est particulièrement sobre avec toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée avec encadrement en béton.



Contiguë à la cité de la Ferronnière, **la cité de corons Saint-Joseph** est une petite cité datant du début du 20^e et répertoriée comme *cité témoin* du Bassin minier. Elle est structurée par une seule rue orthogonale le long de laquelle s'étendent six barreaux de corons s'élevant sur deux niveaux. De petits jardins sont situés à l'arrière des habitations. L'architecture est simple et les barreaux sont recouverts de toit à pans brisés.

CHEVALEMENT DE LA FOSSE N° 9

Identif. n°34

Roost-Warendin

CAD



Situé au cœur d'un vaste espace laissé vacant par le démantèlement de la fosse, **le chevalement de la fosse n°9**, à Roost-Warendin, date de 1955 (Groupe de Douai) et vient d'un autre siège de concentration, le n°13 à Sains-en-Gohelle.

Il s'agit d'un chevalement à faux-carré porteur de type portique à poutrelles à âme pleine. Conçu pour une double extraction, seules deux des quatre molettes superposées (de huit mètres de diamètre) ont été réinstallées lors de son transfert.

Vestige du dernier puits à fermer dans le Bassin du Nord en octobre 1990, ce chevalement est aujourd'hui investi d'une forte valeur mémorielle.

Depuis juin 2009, le chevalement de la fosse n°9 est inscrit sur la liste des

Essentiellement modelé après la Nationalisation de 1946, l'ensemble minier de la Belleforière est constitué de deux immenses terrils et d'une vaste cité moderne. Situé en bordure d'un axe routier extrêmement emprunté, cet ensemble minier, notamment le terril 141, agit telle une balise dans le paysage environnant dominé par plaine agricole.



Le terril 139 dit « des Pâturelles » est lié à la fosse n°9. L'édification de ce terril plat débute en 1909 sur une zone marécageuse, pour se poursuivre tout au long de l'exploitation de la fosse et atteindre une surface actuelle de 35 hectares. Demeuré intact, il accueille aujourd'hui une nouvelle végétation spontanée, notamment de bouleaux. Terril nature servant au de support aux activités sportives et de loisirs, il est reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I.



Terril conique également lié à la fosse n°9, **le terril 141**, haut d'une soixantaine de mètres pour une surface de 26 hectares, est considéré comme un terril signal. Terril nature, il a fait l'objet de programmes de pré-verdissement et accueille désormais une nouvelle végétation buissonnante et arborescente. Il est par ailleurs reconnu en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF).



Située au pied du terril 141, **la cité de la Belleforière** est une vaste cité moderne répertoriée comme *cité remarquable*, construite par **le Groupe de Douai** en plusieurs phases au mitan du 20^e siècle. Typique des Houillères nationalisées, le style architectural est sobre avec toitures à deux pans, murs de briques rouge-orangé, baies de forme carrée avec encadrements en béton.

TERRIL 140

Identif. n° 36

Auby

CAD



Le terril 140 , à Auby, est un terril plat issu de la fosse n°8 de **la Compagnie des Mines de l'Escarpelle**. A la fermeture de la fosse, il a été exploité pour sa valeur économique puis, par la suite, requalifié par des opérations de terrassement et de pré-verdissement afin de le rendre accessible. Il est aujourd'hui considéré comme un terril nature et loisirs.

Rattachées à la fosse n°8 de la Compagnie des Mines de l'Escarpelle, les cités de la Justice et du Moulin forment un ensemble urbain cohérent montrant deux typologies de cités minières différentes : la cité pavillonnaire et la cité-jardin.



La cité de la Justice est une cité pavillonnaire construite entre 1923 et 1930 et complétée par quelques logements modernes en 1953. Elle est répertoriée comme *cité exceptionnelle* pour les qualités architecturales de ses habitations, tant sur le plan formel qu'ornemental. Elle est organisée selon un système de ruelles en impasse à partir d'un axe central structurant. Les jardins, situés à l'arrière des pavillons, sont fermés par des clôtures de béton lisse souvent doublées de haies végétales. La cité accueille également une belle place arborée. Sur le plan architectural, la cité de la Justice offre une grande diversité dans la volumétrie des pavillons, jouant avec des toitures à deux versants, à pans brisés ou avec des lucarnes à pignons centrés. La diversité est aussi de mise au niveau décoratif : fausses baies, motifs de briques blanches et de briques vernissées, jeux de briques soulignant les éléments de structure.



La cité du Moulin est une cité-jardin datant du début du 20^e siècle et aujourd'hui répertoriée comme *cité remarquable* du Bassin minier. Elle se distingue avant tout pour ses qualités urbaines et paysagères. Elle se caractérise par une voirie courbe, agrémentée d'alignements d'arbres, et par une implantation du bâti en retrait de rue mettant en valeur de petits jardins privés fermés par des clôtures en béton. La cité est composée de maisons jumelées regroupant deux logements.



Le dispensaire de la Société de Secours Minière construit en 1960 par le Groupe de Douai est commun aux cités de la Justice et du Moulin.